

ÉTÉ 2024

LE FIL

D'AMNESTY

ENSEMBLE CONTRE L'INJUSTICE

CONDITIONS CARCÉRALES

LE CHANCRE DES PRISONS BELGES

ISRAËL-GAZA

Des armes en transit
par l'aéroport de Bierset

JUSTICE DE GENRE

Les droits des mineur-e-s
intersexes bafoués

LIBERTÉ D'EXPRESSION

Des étudiant-e-s chinois-e-s
harcelé-e-s jusqu'en Belgique

AMNESTY
INTERNATIONAL



S'INFORMER ET AGIR



amnesty.be

RECEVOIR NOS PÉTITIONS



amnesty.be/actions

NOUS CONTACTER



amnesty@amnesty.be



+32 (0)2/538 81 77

NOUS SUIVRE



facebook.com/amnestybe



twitter.com/amnestybe



**instagram.com/
amnestybefr**



youtube.com/amnestybe

FAIRE UN DON



**aider.amnesty.be
ou BE85 0012 0000 7006**

DEVENIR MEMBRE



amnesty.be/membre

ABONNEZ-VOUS

En étant membre d'Amnesty International ou en soutenant l'organisation régulièrement, vous recevez un exemplaire du *Fil d'Amnesty* tous les trois mois.



Pour devenir membre : aider.amnesty.be/membre-lefil
ou contactez-nous par téléphone au +32 (0)2/538 81 77

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉ·E·S !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, chaussée de Wavre 169 à 1050 Bruxelles ou par e-mail à Michèle Ligot (mligot@amnesty.be).

NOM

PRÉNOM

N° de membre

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

8



12



18



24





© Sébastien Van Mallegheem

ÉDITORIAL

LES DROITS HUMAINS COMME LIGNE ROUGE

Il est des éditos plus difficiles à écrire que d'autres.

Les résultats issus des urnes européennes et en Flandre démontrent que l'avenir n'est pas celui que nous espérions. Dans la plupart des pays européens, c'est l'extrême droite qui gagne du terrain. Une extrême droite qui veut réduire les droits des femmes, les droits des personnes LGBTQIA+, les droits des migrant-e-s et qui ne fera rien pour lutter contre le dérèglement climatique. Cela doit absolument nous rassembler autour d'une ligne rouge : les droits humains.

Pour autant, ce résultat ne peut pas faire l'impasse sur plusieurs victoires obtenues en 2024.

Tout d'abord, l'interdiction judiciaire de manifester n'est pas dans le Code pénal.

Seconde victoire, TotalEnergies, multinationale qui investit toujours dans les énergies fossiles, n'est plus le sponsor des 20 km de Bruxelles.

En mars, ce fut la libération du journaliste congolais Stanis Bujakera, qui avait été arrêté arbitrairement.

Dernière victoire en date : la fin du transit d'armes vers Israël. Des révélations ont obligé le gouvernement wallon à prendre un arrêt ministériel d'urgence.

Dans les mois qui viennent, on vous le promet, nous continuerons à nous battre.

Carine Thibaut

*Directrice de la section belge francophone
d'Amnesty International*

DANS CE NUMÉRO DU FIL D'AMNESTY

ARTICLES

- 6 Stanis Bujakera est libre !**
Entretien avec un journaliste plus déterminé que jamais
- 8 Conditions carcérales en Belgique**
Une pluie de manquements aux droits humains
- 12 Faire de l'injustice une affaire personnelle**
Le point de vue de trois chercheur-euse-s d'Amnesty
- 16 « L'État belge est-il au courant ? »**
Des armes à destination d'Israël à l'aéroport de Bierset
- 18 Droits des personnes intersexes**
La Belgique sommée d'en faire davantage
- 24 « Sur mon campus, j'ai peur »**
Des étudiant-e-s chinois-e-s harcelé-e-s jusqu'en Belgique

RUBRIQUES

- 3 Éditorial**
- 4 Amnesty dans le monde**
- 30 Jeunesse**

L'ÉQUIPE DU FIL

Rédacteur en chef : Ludovic Laus (llaus@amnesty.be)

Rédacteur-riche-s : Victorine Bellaïche, Julie Capoulade, Laurent Deutsch, François Graas, Antoine Hamel, Marine Jeannin, Ludovic Laus

Contribution externe : Guylaine Germain, Lisa Guillaume, Marcel Leroy (journalistes)

Amnesty International Belgique francophone
Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles
Tél. : 02/538 81 77 - Fax : 02/537 37 29 - amnesty.be
Compte : IBAN BE85 0012 0000 7006 BIC GEBABEBB

Graphisme : Marc Vermeersch / Frigolite scs

Coordination/impression : CCIE

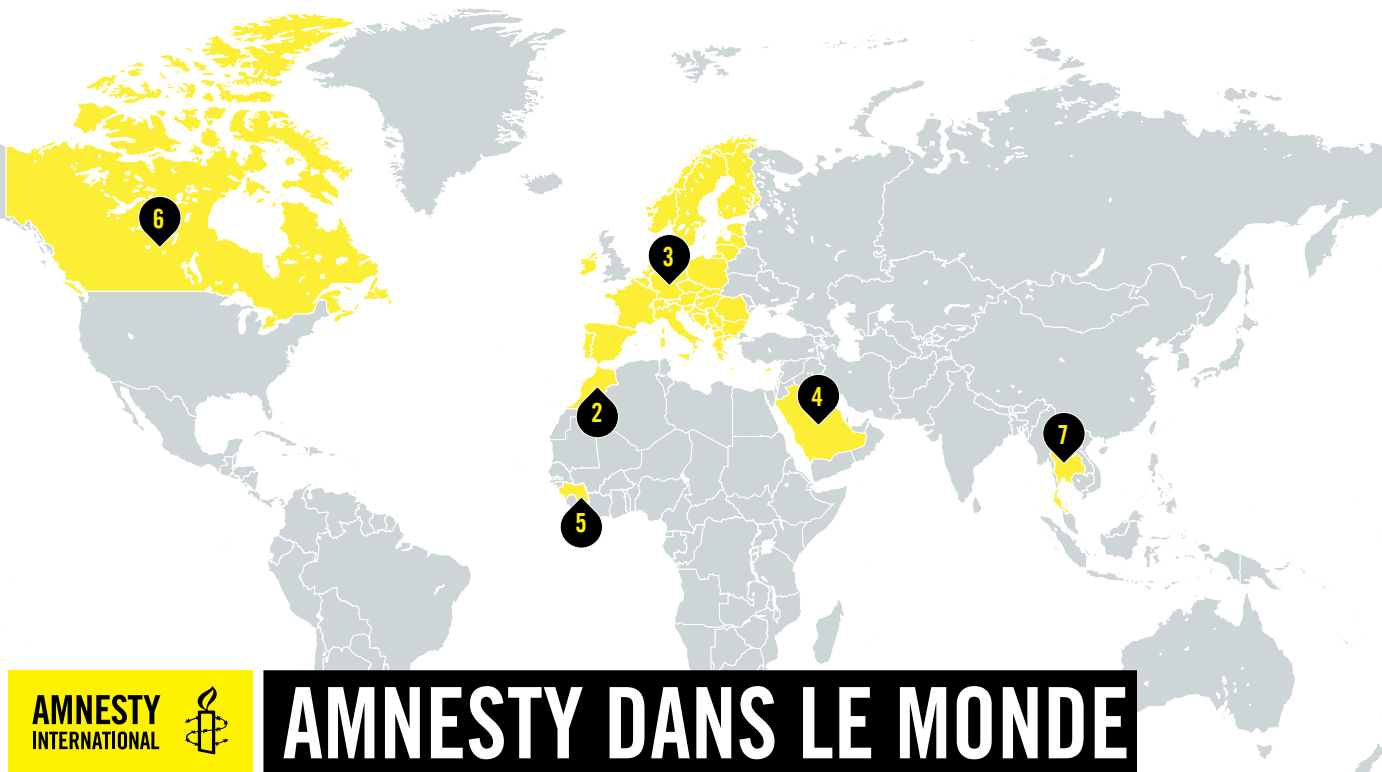
Tous droits de reproduction réservés.

Ce magazine est imprimé sur papier 100 % recyclé.

Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



1 LE NOMBRE D'EXÉCUTIONS EN PROGRESSION



Le 29 mai, Amnesty International a rendu public son rapport annuel sur le recours à la peine de mort dans le monde. Si les nouvelles sont loin d'être réjouissantes avec un nombre d'exécutions qui a atteint son plus haut niveau en près d'une décennie, il est à noter que le nombre de pays ayant eu recours à la peine capitale n'a jamais été aussi faible, ce qui est un signe positif.

2 LE DRAME DE LA CRIMINALISATION DE L'AVORTEMENT

En avril, Amnesty International a rendu public un rapport démontrant que la criminalisation de l'avortement au **Maroc** a des conséquences dévastatrices pour les femmes et les filles. En plus de mettre en péril la santé de ces dernières, les lois, politiques et pratiques marocaines perpétuent un climat social favorisant la violence, la pauvreté et la discrimination systémique liée au genre. Amnesty International appelle les

autorités marocaines à notamment adopter de toute urgence des lois protégeant les droits reproductifs, à dépénaliser l'avortement et à garantir un accès égal à des soins de santé complets.



3 UNE AVANCÉE POUR LES DROITS HUMAINS

Le 23 mai dernier, les ministres des 27 États membres de l'**Union européenne** ont voté l'adoption d'une loi contraignant les grandes entreprises à identifier et traiter les impacts négatifs de leurs activités sur les droits fondamentaux et l'environnement. Amnesty International, qui milite depuis plusieurs années pour qu'une telle loi voie le jour, se réjouit de cette grande avancée en matière de législation sur les entreprises internationales et les droits humains.

4 CONDAMNÉE POUR SES CHOIX VESTIMENTAIRES

En **Arabie saoudite**, Manahel al Otaibi, professeure de fitness et militante des droits des femmes, a été condamnée à 11 ans de prison en raison de ses choix vestimentaires et de son soutien aux droits des femmes. Elle a notamment réclamé sur les réseaux

sociaux la fin du système de tutelle masculine et a publié des vidéos dans lesquelles elle porte des « vêtements indécents ». Amnesty International exige sa libération immédiate et sans condition.



© Private

Agissez : amnesty.be/arabie-saoudite-sportwashing

5 DES MANIFESTANTS DUREMENT RÉPRIMÉS



© Abdoulaye Bella Diallo

En **Guinée**, depuis 2019, au moins 113 personnes ont été tuées et des centaines gravement blessées par les forces de défense et de sécurité lors de manifestations. Dans ce contexte, les victimes d'usage illégal de la force éprouvent les pires difficultés à accéder aux soins de santé et à la justice. Outre le respect des droits à la liberté d'expression et de

réunion pacifique, Amnesty International demande aux autorités guinéennes de veiller notamment à ce que toute personne blessée lors de manifestations soit prise en charge rapidement par les services médicaux.

6 UN CHEF WET'SUWET'EN À BRUXELLES

En avril dernier, le Chef Woos de la Nation autochtone wet'suwet'en du **Canada** est venu à Bruxelles afin de plaider pour la lutte que mènent actuellement les Wet'suwet'en contre la construction d'un gazoduc qui menace grandement leur territoire ancestral, leurs cours d'eau et leur culture. Au cours de cette visite, il s'est notamment rendu devant l'ambassade du Canada avec une délégation d'Amnesty International pour appeler au respect des droits des Wet'suwet'en.



© Amnesty International

Agissez : amnesty.be/wetsuweten

7 VIOLENCE ET MUSELLEMENT NUMÉRIQUES

Dans un rapport publié en mai, Amnesty International a montré comment, en **Thaïlande**, les femmes et les personnes LGBTQIA+ qui mènent des activités militantes sont victimes de surveillance numérique et de harcèlement en ligne par des acteurs étatiques et non étatiques. Pour faire face à ce fléau, Amnesty International demande au gouvernement thaïlandais de notamment s'engager à ne pas avoir recours à la surveillance numérique ciblée et au harcèlement en ligne, et à en protéger les militant-e-s.



© Amnesty International

Amnesty International continue d'appeler à l'annulation pure et simple de la condamnation de Stanis Bujakera.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

« UN OU UNE JOURNALISTE DE MOINS SUR LE TERRAIN, C'EST UNE VÉRITÉ DE MOINS »

En mars, le dernier numéro du *Fil d'Amnesty* dénonçait la détention arbitraire du Congolais **Stanis Bujakera**, dont le seul tort est d'avoir fait son travail de journaliste. L'encre du magazine n'était pas sèche que le journaliste était libéré de la prison de Makala, à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC).

Quelques semaines plus tard, il a accordé à notre magazine un entretien dont les premiers mots ont été : « *je voudrais commencer par vous remercier, ainsi que toutes les voix qui se sont mobilisées pour défendre notre liberté et exiger ma libération.* »



Vous avez été condamné à une amende d'un million de francs congolais et une peine de six mois de prison (déjà effectuée en préventive). Pourriez-vous commenter cette décision ?

Pour justifier ma longue détention qui devenait injustifiable, ils m'ont condamné à six mois de prison pour « prouver » qu'ils n'étaient pas dans le faux. C'est ridicule. Le ministère public n'a pas

été capable d'apporter la moindre preuve de ma culpabilité. Le dossier est vide, les accusations infondées. D'ailleurs, selon des informations en ma possession, les juges voulaient m'acquitter. Mais le chef du tribunal, qui dépend malheureusement des officines politiques, en a décidé autrement. C'est une condamnation dictée. Je ferai appel quand j'aurai les garanties d'une justice réellement indépendante. Je suis alors convaincu qu'on obtiendra l'annulation de ce jugement biaisé.

Quelles ont été vos conditions de détention ?

Les gens souffrent à Makala et j'étais parmi eux/elles. Quand j'en suis sorti en mars, on était 15000 détenu-e-s. Or, cette prison ne peut recevoir que 1500 personnes. La qualité de la nourriture, servie une fois par jour, laisse à désirer. Certaines personnes dorment à même le sol, d'autres dans des toilettes ou dans des douches. Les prisonnier-ère-s malades ne peuvent pas tou-te-s être pris-e-s en charge. Makala, c'est tous les jours trois ou quatre morts. Makala c'est l'antichambre de l'enfer, un mouiroir. À l'image de notre pays, malheureusement.

La mobilisation autour de votre histoire a-t-elle été bénéfique ?

Je dois reconnaître les efforts des différentes organisations pour porter nos voix, en particulier Amnesty International. Je suis sûr que face au manque de preuve, au-delà de ma personne, c'est ça qui a mobilisé les gens. Cela m'a permis de ne pas passer inaperçu.

Ma présence médiatique – même le président était interrogé à mon propos – et les visites que je recevais chaque jour ont par exemple permis d'éviter des surprises désagréables.

Quelles menaces planent sur la liberté de la presse en RDC ?

On m'a arrêté quelques semaines avant les élections : un ou une journaliste de moins sur le terrain, c'est une vérité de moins, une transparence de moins. Les journalistes sont menacé-e-s, intimidé-e-s, emprisonné-e-s injustement, réduit-e-s au silence, pour la simple raison qu'on dérange. Si nous renonçons, alors qui d'autre va travailler à notre place ? Il faut mettre les autorités face à leurs responsabilités. Notre pays fait face à plusieurs défis, dont celui de la gouvernance obscure. Les journalistes sont des phares. Nous apportons lumière et vérité.

Quels sont vos projets aujourd'hui ?

Je vais reprendre le travail dès le mois prochain, aux côtés d'autres journalistes qui sont habité-e-s de cette volonté d'exercer librement. On fera de notre mieux pour continuer à mobiliser et former cette jeunesse africaine au journalisme libre et indépendant. Il faut encourager les journalistes à rester professionnel-le-s et à avoir le doute chevillé au corps. Je suis pour une presse libre, indépendante et professionnelle. Je veux la hisser au rang de quatrième pouvoir.

Propos recueillis par
Guylaine Germain, journaliste



BELGIQUE

LES MANQUEMENTS AUX DROITS HUMAINS PLEUVENT DANS DES PRISONS SATURÉES

Des prisons surpeuplées et délabrées, des détenu·e·s sans accès suffisant aux services de base, notamment aux soins médicaux, ou encore des gardien·ne·s en sous-effectif. C'est le constat accablant fait par les organisations de terrain et Amnesty International dans son dernier rapport annuel sur la situation des droits humains dans le monde.

Le parc carcéral belge, c'est 39 établissements pénitentiaires, soit 10773 places pour les 12130 détenu·e·s, selon les données du SPF Justice au 15 mai 2024. Autrement dit, une surpopulation carcérale de 12,6 % et des politiques toujours plus expansionnistes. Ainsi, le parc carcéral s'étend, les incarcérations sont de plus en plus nombreuses, sans pour autant constater d'augmentation majeure de la criminalité.

DES PRISONS QUI DÉBORDENT

Ex-directeur de la section belge francophone d'Amnesty International, Philippe Hensmans est bénévole au sein d'un comité de surveillance du Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire (CCSP). Créé en 2020 et financé par le Parlement fédéral, le CCSP a un rôle de surveillance structurelle de l'état des prisons d'une part, et un rôle de médiation d'autre part, à travers les commissions des plaintes introduites par les détenu·e·s. Après un mois de visites à la prison de Nivelles, Philippe Hensmans témoigne de conditions insalubres et de traitements inhumains et dégradants.



« Ils sont parfois trois, enfermés toute la journée dans une cellule prévue pour deux, d'à peine 2,50 m sur 3,50 m. » Parmi eux, « 30 % des détenus sont des prévenus, qui peuvent attendre longtemps avant de passer en jugement. Cela illustre le retard que la justice a pu accumuler dans le traitement des dossiers. »

Selon Philippe Hensmans, la politique d'exécution des courtes peines de l'ex-ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne joue son rôle. « Auparavant, les peines de moins de trois ans étaient exécutées par d'autres moyens, permettant plus de chances de se réinsérer. Incarcérer tout le monde a considérablement dégradé le système. »

HUIT GARDIENS POUR 250 DÉTENUS

Les tensions liées à la surpopulation ont notamment entraîné des grèves de la part du personnel pénitentiaire en 2023. Selon l'Institut fédéral des droits humains, des traitements inhumains, assimilés à de la torture, en ont découlé. « En avril à Nivelles, on m'a déclaré huit gardiens pour 250 détenus. Impossible d'accéder aux services minimums », assène Philippe Hensmans. En cas de taux d'absentéisme trop important, les détenu-e-s n'ont plus le droit au préau, à la bibliothèque, aux ateliers pour

travailler. Or, une prison qui manque de personnel et d'activités, c'est une prison dangereuse à l'intérieur, avec des agressions entre détenu-e-s ou envers les gardien-ne-s. « Le seul système qu'ils connaîtront sera un système de violence qui ne leur permettra pas de se réinsérer dans la société. »

Le manque de personnel entraîne aussi un retard dans les procédures judiciaires. Sans personnel, personne pour accéder aux demandes de visite des avocat-e-s, ni pour amener les accusé-es devant un tribunal. Le droit de défense est visiblement impacté. Martin Bouhon est directeur de La Touline, une ASBL d'aide aux justiciables active au sein des établissements de Nivelles et Ittre. Cette association apporte des aides psychologique et sociale. « Le problème d'absentéisme est très marqué à Nivelles. À Ittre, on sait recevoir facilement huit détenus par jour. À Nivelles, on en reçoit en moyenne trois. Certains se retrouvent transférés sans qu'on ait pu les voir. » Le directeur de l'ASBL note que, grâce aux 146000€ de subsides, 160 victimes ont pu être aidées l'an passé. « Mais mettre un détenu en prison, ça coûte 50000 € à l'État. Donc pour trois personnes mises en prison, on pourrait en aider 160 à l'intérieur », soupire Martin Bouhon.





DIVERSES ATTEINTES À LA SANTÉ

L'état des soins est également catastrophique. Agathe De Brouwer, avocate au barreau de Bruxelles et coprésidente de l'Observatoire International des Prisons (OIP), explique : « Une personne avec un abcès peut attendre trois semaines avant de voir un dentiste. Un transfert de compétence doit s'opérer vers le SPF Santé. » L'avocate pointe également du doigt le problème de l'internement. « Parfois, des personnes atteintes psychiatriquement se retrouvent dans des cachots moyen-âges et ne reçoivent pas les soins nécessaires. La Belgique a déjà été condamnée plusieurs fois à l'international pour cela. »

Énième problème lié à la santé, celui de la drogue. Agathe De Brouwer précise : « Une personne sur deux dans les prisons belges a un lien avec la drogue. » Le directeur du CCSP, Marc Nève, relève que la Belgique « est championne d'incarcération pour trafic et consommation de stupéfiants. Il faut agir au niveau de la santé publique, plutôt que d'envoyer les toxicomanes en prison. » Martin Bouhon signe : « On voit des gars en taule pour un gramme de cocaïne, mais il faut se lever tôt pour réussir à enfermer l'auteur d'un féminicide. »

DES SOLUTIONS IGNORÉES

En octobre dernier, le Conseil de l'Europe a réitéré ses critiques au sujet des problèmes structurels du système carcéral belge et de l'absence de recours efficaces. Il existe bien des maisons de détention et de transition, ces établissements à petite échelle visant à réinsérer les détenu-e-s. Mais ces « solutions » sont perçues comme hypocrites, puisque le but premier de n'importe quel type de prison est, de toute façon, de réinsérer les personnes dans la société.

VERS UNE POSITION ABOLITIONNISTE DES PRISONS

Tou-te-s les acteur-ric-e-s du monde pénitentiaire le constatent : la prison ne permet ni réparation, ni réinsertion. « Quand plus de la moitié des personnes qui sortent de prison récidivent, on comprend qu'elles sont finalement encore plus abîmées socialement, économiquement et humainement qu'avant », énonce Agathe De Brouwer, avocate et codirectrice de l'Observatoire International des Prisons. « Mettre une personne en prison, c'est l'éloigner du monde libre pendant des années et penser qu'elle s'intégrera parfaitement à la société à la fin de leur peine. Certaines personnes peuvent réussir à s'en sortir, en reprenant leurs études par exemple. Mais ce qui se passe de positif n'est pas lié à la prison en elle-même. » C'est pourquoi l'OIP défend une position abolitionniste, voulant stopper définitivement le recours à l'emprisonnement.

Et pour les victimes ? L'avocate au barreau de Bruxelles l'affirme : la prison et la procédure pénale ne sont pas pensées autour de la victime. « Un procès est mené par le procureur du roi, pour la société. Le procès a lieu avec ou sans la victime, avec ou sans son accord. Là où elle attend une reconnaissance de ce qu'il s'est passé, elle l'obtient assez peu. Donc même pour la victime, ce n'est pas une réponse appropriée et adéquate. » A alors émergé une réflexion autour de la justice restauratrice, visant à la reconstruction du lien social plutôt qu'une dynamique de sanction et de répression. Pour le moment, il s'agit d'initiatives qui ont lieu simultanément aux procès pénaux, tels que les groupes de parole qui se sont tenus en parallèle des derniers procès des attentats. Agathe De Brouwer termine : « Qui plus est, la prison a un coût énorme : près de la moitié du budget de la Justice. Est-ce que ça a du sens d'investir autant dans le système carcéral plutôt que dans d'autres moyens de réinsertion ? »

Pour nos intervenant-e-s, la solution est claire : il faut incarcérer le moins possible – si ce n'est pas du tout (voir encadré). Les travaux d'intérêt général, la surveillance électronique ou par un-e assistant-e de justice, la liberté conditionnelle, les quotas pour la préventive sont tout autant de moyens pour désengorger les prisons. « Les solutions sont connues, mais on ne les applique pas », regrette Marc Nève. « Dans l'imaginaire collectif, on professe que seule la prison est une vraie peine. La Belgique annonce toujours d'ouvrir de nouveaux établissements mais cette course à toujours plus ne va pas. La prison ne sert à rien, elle aggrave même la situation. Il faut d'autres initiatives pour diminuer la détention, mais il n'y a aucune réflexion au niveau politique. » Notre chaîne pénale est saturée. Réduire le nombre de personnes en prison donnerait de l'air à tout le monde.

Par Guylaine Germain, journaliste

En avril, Amnesty International a publié son rapport annuel sur la situation des droits humains dans le monde. Il en ressort notamment que l'année 2023 a été marquée par une intensification de certains conflits et un quasi-effondrement du droit international. À cette occasion, des chercheur·euse·s travaillant en première ligne nous confient ce qu'ils et elle considèrent comme l'événement le plus marquant de l'année dernière et quels sont leurs espoirs pour les temps à venir.

POINT DE VUE

AMNESTY FAIT DE L'INJUSTICE UNE AFFAIRE PERSONNELLE

ABDULLAHI HASSAN

Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe



Abdullahi Hassan est un avocat kényan et travaille avec Amnesty International depuis 2018. Son travail consiste notamment à enquêter sur les atteintes aux droits humains au Soudan et en Somalie.



De nombreux événements préoccupants se sont produits en Afrique de l'Est et en Afrique australe, mais celui qui m'a le plus marqué, c'est le déclenchement d'un conflit au Soudan. 12 000 personnes ont été tuées en 2023 et plus de huit millions ont été déplacées. Le Soudan est devenu le théâtre de **la plus grande crise au monde en matière de déplacements de population**. De plus, en mars 2024, plus de 2,9 millions d'enfants souffraient de malnutrition aiguë. C'était épuisant de répertorier toutes les violations des droits humains commises au Soudan.

Mais il y a de nombreux autres problèmes en matière de droits fondamentaux dans cette région. Par exemple, la répression de l'espace civique, les effets dévastateurs du changement climatique et les violations des droits humains liées au conflit.

Six pays dans cette région sont touchés par un conflit en cours ou de longue durée engendrant des souffrances massives pour la population civile et une crise des déplacements.

Amnesty International est une organisation qui fait de l'injustice une affaire personnelle. On travaille dur pour chercher et dénoncer toute violation. Cela permet ensuite un travail de plaidoyer en faveur des victimes, qui influence les politiques. En tant que défenseur optimiste des droits humains, **j'ai l'espoir de voir un jour un monde libéré des violations des droits humains**. Là où des conflits sont en cours, j'espère que les victimes de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits obtiendront justice et que les responsables de ces agissements seront amenés à rendre des comptes.



BUDOUR HASSAN

Bureau régional Moyen-Orient
et Afrique du Nord



Budour Hassan est chercheuse à Amnesty International sur Israël et les territoires palestiniens occupés. Son travail repose sur le recueil de témoignages de victimes sur le terrain, le recoupement et la vérification de ces informations. Elle rassemble aussi des informations sur les transferts et la réinstallation forcés des populations civiles.



Partout au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, on a assisté à une répression des libertés d'expression, d'association et de réunion. Il y a eu des tremblements de terre, d'abord en Syrie et en Turquie, ensuite en Libye. Il y a eu de nombreux cas de torture. Mais peut-être que l'événement le plus grave est celui survenu à Gaza. C'est difficile de rassembler des informations sur **les crimes de guerre et les atrocités criminelles commis à Gaza**, sur les frappes aériennes israéliennes et leurs conséquences, de parler avec les victimes.

Un événement m'a particulièrement touché, quand j'étais au téléphone avec un père de famille à Gaza qui avait perdu toute sa famille. Il récitait les noms de ses enfants qui avaient été tués. Son ton était très calme, très pondéré. C'était frappant. Et soudain, il nous a dit : « *Je suis désolé, il faut que j'y aille. On vient de me dire qu'ils ont retrouvé l'écharpe de ma petite fille.* » C'était la seule chose qui restait d'elle.

Nous avons la responsabilité de partager le témoignage de ce père endeuillé. Il y a un risque de génocide pour les Palestiniens et Palestiniennes à Gaza. Cela nous fait endosser une énorme responsabilité, car il nous faut rapporter fidèlement ces témoignages et faire pression sur les autorités pour que les victimes obtiennent justice. Et quand **des tribunaux citent Amnesty International dans leurs décisions, par exemple pour stopper des ventes d'armes**, cela montre bien l'importance de ce travail.



MHER HAKOBYAN

Amnesty Tech

Mher Hakobyan est conseiller pour le plaidoyer dans le domaine de la réglementation de l'intelligence artificielle au sein du Laboratoire de la responsabilité algorithmique (AAL) du programme Amnesty Tech. Il veille à ce que les droits humains soient la priorité absolue dans le texte de loi.



En 2023, le Parlement européen s'est prononcé en faveur de l'adoption de la réglementation de l'UE sur l'intelligence artificielle (IA). Il s'agit-là du premier cadre réglementaire exhaustif de l'IA, avec des répercussions sur un grand nombre de droits essentiels, entre autres sur les droits des personnes racisées, des personnes migrantes, réfugiées ou demandeuses d'asile, ou des personnes autrement marginalisées. Car **l'IA peut exacerber la discrimination**, l'exclusion et les abus à grande échelle.

Si le Parlement européen avait d'abord pris une position ambitieuse, je suis en définitive déçu. La version finale du texte de loi sur laquelle l'UE et les États membres se sont mis d'accord a été **très fortement affaiblie en ce qui concerne la protection des droits humains**. Ils ont cédé aux pressions du lobbying. Les États ont préféré accorder un pouvoir discrétionnaire disproportionné aux entreprises technologiques, mais aussi des pouvoirs quasi illimités aux services des forces de l'ordre, de la sécurité nationale et des migrations.

Je pense que le grand défi à relever dans les années à venir sera d'amener ces autorités et ces entreprises privées à rendre des comptes, à **être transparentes par rapport à leur utilisation de l'IA**. Sans transparence, il sera très difficile, voire impossible, d'être au courant des préjudices commis et d'amener leurs responsables à rendre des comptes.



AMNESTY
INTERNATIONAL



VOTRE HÉRITAGE, LEUR AVENIR

**FAITES UN LEGS À AMNESTY
ET PROTÉGEZ LES DROITS HUMAINS
POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR**

Pour en savoir plus ou demander notre brochure gratuite
sur le legs, contactez-nous au **02 538 81 77**
ou rendez-vous sur notre site **amnesty.be/legs**





ISRAËL-GAZA

TRANSIT D'ARMES À BIERSET : « L'ÉTAT BELGE EST-IL AU COURANT ? »

Côté pile : face à la catastrophe en cours à Gaza, les responsables politiques belges réclament un cessez-le-feu. Côté face : des dizaines de tonnes de matériel militaire à destination d'Israël transitent par Liège. Retour sur un dramatique imbroglio se nouant notamment autour d'un cadre réglementaire laxiste.

Dès le mois d'octobre 2023, soit quelques jours à peine après le début de l'offensive israélienne à Gaza, des syndicalistes dénoncent publiquement le transit d'armes à destination d'Israël par l'aéroport de Liège.

En plus de leur volonté de ne pas se rendre complices de crimes de guerre, les organisations syndicales posent cette



Les armes qui ont transité par l'aéroport de Bierset sont notamment des pièces d'avions de chasse F-35, lesquelles auraient eu pour destination finale la base aérienne de Nevatim, en Israël.

Des collectifs militants ont également dénoncé le transit d'armes par des actions à l'aéroport de Liège et dans les rues de la capitale wallonne. Le sujet a enfin été abordé dans les parlements, tant aux niveaux régional wallon que fédéral, où plusieurs ministres ont été interrogé-e-s par des parlementaires sur la question du transit.

« C'EST PAS MOI, C'EST... »

Entre octobre 2023 et mai 2024, les responsables politiques se sont principalement renvoyé la balle, le fédéral insistant sur le caractère régional de la compétence et le gouvernement wallon se retranchant derrière le fait qu'aucune licence de transit wallonne n'avait été attribuée.

Cet état de fait a perduré jusqu'au 23 mai, date à laquelle ont été révélées, par des journalistes et une coalition d'organisations non gouvernementales, les preuves irréfutables du transit d'armes à destination d'Israël par l'aéroport de Liège. Les inquiétudes de la société civile se sont donc confirmées : des tonnes de matériel militaire ont transité par Bierset. Des composants de munitions, des détonateurs et des pièces d'avions de chasse ont été transportés entre les États-Unis et Israël par la compagnie aérienne israélienne Challenge, avec une escale à Liège. Dans certains cas, il apparaît que le destinataire est le ministère israélien de la Défense, ou encore que le transporteur avait l'intention explicite de choisir un itinéraire le dispensant de demander une licence de transit.

DES RESPONSABILITÉS À ASSUMER

La découverte de ces preuves permet de répondre à la question des syndicats : l'État belge est au courant du transit d'armes et il l'autorise, comme l'indiquent les formulaires d'autorisation délivrés par le SPF Économie et transmis au SPF Mobilité et aux Douanes. Alors qu'elles dénoncent les conséquences désastreuses de la guerre à Gaza et appellent à un cessez-le-feu, les autorités fédérales ont un rôle à jouer si elles souhaitent éviter de contribuer à l'effort de guerre israélien.

Autre problème mis en évidence par ces preuves : le cadre réglementaire wallon est insuffisant, ce qui fait de la Wallonie une région attractive pour le transit d'armes. Ainsi, lorsque des armes passent par le territoire wallon et qu'elles n'y changent pas de moyen de transport, aucune licence ne doit être délivrée par les autorités wallonnes. Il en va différemment en Flandre, où la Région exige une licence de transit même si les armes ne quittent pas le bateau ou l'avion qui les transportent, notamment lorsque ces armes risquent de servir à commettre des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou un génocide.

Après les annonces encourageantes des autorités suite à nos révélations, ce sujet devra rester à l'ordre du jour sous la prochaine législature, en vue de parvenir à un cadre permettant d'enfin éviter le transit d'armes risquant de servir à commettre des violations des droits humains et du droit humanitaire international.

question essentielle, relayée par *La Libre Belgique* le 31 octobre : « L'État belge est-il au courant de ce transit d'armes ? ».

Dans les mois qui ont suivi, la question du transit d'armes par la Belgique est restée dans l'actualité. Plusieurs organisations de la société civile, dont Amnesty International, se sont inquiétées de l'existence de ce transit et ont appelé les autorités à y mettre fin.

© Robert Sullivan



JUSTICE DE GENRE

GARANTIR LES DROITS DES PERSONNES INTERSEXES : UN DÉFI POUR LA BELGIQUE

A photograph of a yellow and purple flag waving in front of a stone building. The flag is the primary focus in the foreground, with its yellow field and purple circular emblem clearly visible. The background shows a stone wall with a window and architectural details like a circular stone element above the window. The lighting suggests a bright, sunny day.

Dans une société structurée par des constructions binaires de genre, la question de l'intersexuation mérite une attention particulière afin de mieux comprendre ce que vivent les personnes intersexes et garantir leurs droits. En Belgique, la loi interdit explicitement la discrimination des personnes intersexes en raison de leurs caractéristiques corporelles différentes. Cependant aucune législation n'interdit les interventions médicales forcées sur les personnes mineures. Alors que s'ouvre une nouvelle législature, des actes concrets doivent être posés.

Le 18 mai dernier, les rues de Bruxelles vibraient au rythme des slogans de la Pride. Le temps d'une journée, chacun-e scandait sa liberté d'être et d'aimer qui il-elle souhaitait, indépendamment de son orientation sexuelle ou de son identité de genre. Ces moments de joie communautaire permettent de célébrer la pluralité des identités. Amnesty International défend ardemment cette liberté, qu'elle considère comme une composante indissociable des droits humains.

Ce jour-là aussi, les drapeaux flottaient en nombre. L'un d'eux, encore méconnu du grand public, ondoyait dans les cortèges. Jaune vif avec un cercle violet en son centre, ce drapeau contraste avec les couleurs bleu et rose traditionnellement associées au « masculin » et au « féminin », marquant ainsi une rupture nette avec ces normes binaires de genre. C'est le drapeau des personnes intersexes, intégré au drapeau Progress Pride en 2021 grâce à Valentino Vecchietti d'Intersex Equality Rights UK.

1,7 % DE LA POPULATION MONDIALE

Dans une société structurée par des constructions binaires, où les enfants doivent naître fille ou garçon, l'intersexuation reste largement ignorée. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) : « les personnes intersexes naissent avec des caractéristiques sexuelles (tels que l'anatomie sexuelle, les organes reproducteurs, le fonctionnement hormonal ou le modèle chromosomique) qui ne correspondent pas aux définitions classiques de la masculinité ou de la féminité. Les experts estiment que jusqu'à 1,7 % de la population naît avec des caractéristiques intersexuelles. »

Ainsi, le terme intersexe s'emploie pour décrire une large gamme de variations corporelles. Celles-ci peuvent être apparentes à la naissance ou ne survenir que plus tard, à la puberté, mais pas seulement. Certaines variations peuvent aussi ne présenter aucun signe extérieurement visible, c'est la raison pour laquelle ces chiffres ne sont que partiels, mais aussi parce qu'ils dépendent en grande partie des diagnostics médicaux.

Par ailleurs, Amnesty International rappelle que l'intersexuation concerne les caractéristiques biologiques et pas l'identité de genre en tant que telle. Il ne s'agit pas non plus de l'orientation sexuelle : les personnes intersexes ont des orientations sexuelles variées.

DES DROITS BAFOUÉS

Dans le monde, les violations des droits des personnes intersexes peuvent aller de la discrimination dans l'éducation, le sport, l'emploi ou d'autres services au manque d'accès à la justice et de reconnaissance juridique. Cela peut aussi conduire dans les situations les plus extrêmes à des infanticides. Les mineur-e-s intersexes subissent aussi régulièrement des interventions médicales forcées d'assignation sexuelle, sans nécessité médicale et effectuées sans un consentement libre et éclairé de la personne mineure ni d'informations adaptées données aux parents qui souvent décident pour leur enfant. Des milliers de mineur-e-s voient alors leur corps et leur vie profondément affectés par ces actes médicaux invasifs et irréversibles, qui bafouent leurs droits à l'intégrité physique, à l'identité et à la vie privée. Ces interventions peuvent avoir des conséquences durables sur le droit à la santé et les droits sexuels et reproductifs, notamment parce qu'elles peuvent gravement compromettre la fertilité.

LA BELGIQUE ÉPINGLÉE PAR LES NATIONS UNIES

En Europe, l'île de Malte et le Portugal sont les pays avec des législations les plus avancées concernant la protection des mineur-e-s intersexes. Malte fait figure de pionnier puisque c'est le seul pays en Europe qui a légiféré que « toute intervention médicale décidée sur la base de facteurs sociaux, sans le consentement du mineur, est illégale. »

La Belgique arbore une position préoccupante sur le plan des droits humains concernant son approche de l'intersexuation. C'est notamment le cas concernant les pratiques médicales qui consistent à assigner un genre aux nouveau-nés et plus largement aux personnes mineures. Dans un rapport publié en 2019, les Nations Unies rappellent à l'ordre le pays et dressent le constat suivant concernant les pratiques médicales en Belgique : « le Comité note avec inquiétude que les enfants nés avec des caractéristiques intersexes sont parfois soumis à des procédures médicales invasives et irréversibles visant à leur assigner un sexe, que ces actions sont souvent basées sur une vision stéréotypée des rôles de genre et qu'elles sont réalisées avant que les personnes en question soient en âge de donner leur consentement libre et éclairé. L'État parti devrait prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la réalisation d'actes médicaux irréversibles, en particulier des opérations chirurgicales, sur les enfants intersexes qui ne sont pas encore capables de donner leur consentement libre et éclairé, sauf dans les cas où ces interventions sont absolument nécessaires pour des raisons médicales. »



© Sarah Jane Rhee

L'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola (HUDERF) a d'ailleurs été condamné en février 2023 pour des traitements « normalisateurs » sur une personne mineure intersexe. Les faits reprochés sont le manque d'information délivrée à la patiente. En effet, à aucun moment, cette dernière n'a eu d'informations sur l'intersexuation ni sur les possibilités d'une opération qui aurait pu avoir lieu plus tardivement dans sa vie d'adulte.

LES MINEURS INTERSEXES SANS PROTECTION

En Belgique, à ce jour, il n'y a aucune réglementation qui permettrait de protéger les mineur-e-s intersexes, ce sont les parents qui jouissent de tous les droits concernant leurs enfants. C'est la raison pour laquelle Amnesty International plaide pour que les interventions médicales forcées ou contraintes chez les mineur-e-s intersexes, telles que les interventions médicales effectuées sans un consentement complet, libre et éclairé, en vertu des recommandations du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, soient interdites.

De plus, l'accès aux soins de santé doit être largement amélioré afin de faciliter administrativement le remboursement de ceux-ci pour les personnes intersexes, mais aussi de pouvoir garantir une prise en charge psychologique comme demandé par de nombreuses associations.

En 2020, une proposition de résolution déposée par Ecolo-Groen demandait la création d'un cadre juridique pour garantir la protection des droits fondamentaux des personnes intersexes, adaptant ainsi la législation belge à ses obligations internationales. Alors que s'ouvre une nouvelle législature, il est crucial que soient enfin prises en compte les diverses recommandations faites à la Belgique et que des progrès décisifs soient réalisés sur cette question.

Par Lisa Guillaume, journaliste et Julie Capoulade

ÉLECTIONS

«JUSTE VOTER OU VOTER JUSTE ? » : SIX PARTIS À L'ÉCOUTE DE QUATRE ONG

Au moment de boucler ce numéro du *Fil d'Amnesty*, les urnes belges ont rendu leur verdict et les négociations visant à former des majorités ont débuté. Amnesty International rappelle avec force aux partis l'absolue nécessité de placer les droits humains au cœur de leurs préoccupations.

Dans ce contexte, il n'est pas inutile de revenir sur les enseignements de la grande soirée débat organisée en avril dernier par quatre organisations, dont Amnesty International, avec des représentant-e-s des six principaux partis francophones.



**LES
MASSACRES
À GOMA
ET GAZA,
ON S'EN FOUT ?**

**L'ÉTAT DE
DROIT PIÉTINÉ,
ON S'EN FOUT ?**

**JUSTE VOTER
OU
VOTER JUSTE ?**

**150 000
SANS-PAPIERS
PRIVÉS DE
LEURS DROITS,
ON S'EN FOUT ?**

**LA PAUVRETÉ
D'UN QUART
DES FAMILLES
EN BELGIQUE,
ON S'EN FOUT ?**

En ce 16 avril, à l'Université libre de Bruxelles, l'amphithéâtre Henri La Fontaine est plein à craquer. Avec ce titre sur l'écran en fond de scène : « Juste voter ou voter juste ? ».

Acteurs et actrices du débat : Khalil Auasti (PS), Georges-Louis Bouchez (MR), Nabil Boukili (PTB), Christophe De Beukelaer (Les Engagés), François De Smet (Défi) et Claire Hugon (Ecolo). Pendant trois heures, ces dernier·ère·s ont réagi aux constats et aux questions de la Ligue des droits humains, du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, de la Coordination et initiatives pour les réfugiés et émigrés (CIRÉ) et de la section belge francophone d'Amnesty International concernant l'état de droit, les migrations, la précarité et la politique étrangère belge.

DES POINTS DE VUE TRÈS VARIÉS

Impossible, bien sûr, de faire écho dans ces lignes à toutes les réponses apportées par les partis. Notons toutefois une réponse de chacun d'entre eux – choix subjectif assumé !

Pourquoi le PTB s'abstient-il de condamner les crimes contre l'humanité commis par la Chine contre la population ouïghoure ? Si le parti reconnaît qu'il y a des exactions, il refuse que ne soient condamnées que celles commises par la Chine alors que celles des États-Unis seraient couvertes d'absolution par la communauté internationale.

Les violations massives des droits humains en République démocratique du Congo ne laissent pas les Engagés de marbre, et ces crimes doivent être dénoncés sans relâche. Pour le reste, force est de prendre conscience de l'impuissance belge à enrayer un conflit dont la toile de fond est l'extraction de minerais dont nous ne voulons pas nous passer au quotidien.

Interdire l'importation de produits d'entreprises israéliennes fabriqués dans les colonies ? Le MR n'y pense pas un instant. Ce serait, selon son président, porter préjudice à la population palestinienne qui représente la majeure partie de la main-d'œuvre que ces entreprises emploient. Ce problème doit être traité de

manière globale, mais pour cela, il manque, aujourd'hui, d'un interlocuteur palestinien constructif.

Pourquoi le PS se montre-t-il discret quant aux exportations d'armes wallonnes à destination de pays qui ne respectent pas les droits humains ? Le parti souligne que plus aucune licence n'a été octroyée pour l'armée israélienne depuis 2009. En ce qui concerne le maintien des licences d'exportation d'armes vers des destinataires problématiques, le parti défend que protéger l'emploi wallon doit être une priorité.

Qu'a fait Ecolo pour faire respecter l'état de droit et les droits des migrant·e·s ? Le parti regrette un bilan gouvernemental clairement insuffisant. Une législature passée à éviter bien pire est sans doute le prix des coalitions. On y souligne le bilan beaucoup plus positif des initiatives citoyennes, souvent soutenues par les pouvoirs publics locaux, là où le parti est au pouvoir.

Les conditions carcérales indignes posent-elles problème à Défi ? Le parti dénonce le fait que, malgré la création de nouvelles prisons et le bracelet électronique, trop de prisonnier·ère·s vivent dans la promiscuité d'établissements pénitentiaires débordés. Mais avant cela, c'est le concept de peine qui doit être interrogé.

UNE PHASE CRUCIALE

L'objectif fixé par les organisations était de permettre à toute personne participante de se construire une grille d'analyse critique des enjeux mis en évidence au cours de la soirée et de pouvoir mieux s'informer des positions différentes portées par les partis politiques. Les témoignages récoltés indiquent un succès de ce point de vue. Les urnes ayant entretemps parlé, une nouvelle phase commence, décisive ; encore davantage que pendant la campagne, il est crucial de faire entendre aux responsables politiques que les droits humains doivent être leur boussole dans les négociations et dans la mise en place des accords de gouvernement.

Par Marcel Leroy, journaliste et Laurent Deutsch

CHINE

DES ÉTUDIANTS CHINOIS TRAQUÉS ET SURVEILLÉS, MÊME À L'ÉTRANGER

Dans un rapport fondé sur des recherches en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest – notamment en Belgique –, Amnesty International révèle les tactiques d'intimidation utilisées par les autorités chinoises pour contrôler et dissuader les étudiant-e-s à l'étranger de militer.

On estime à environ 900 000 le nombre d'étudiant-e-s étranger-ère-s originaires de Chine, faisant de ce pays l'un des principaux pourvoyeurs d'étudiant-e-s suivant un cursus à l'international. Entre juin 2023 et avril 2024, Amnesty International a mené des recherches approfondies en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest (notamment en Belgique), dressant un rapport alarmant sur la situation de ces étudiant-e-s. Intitulé « *Sur mon campus, j'ai peur* », ce rapport dévoile des faits d'intimidation inquiétants.

Rowan (prénom d'emprunt), une étudiante chinoise à l'étranger, a vécu une expérience marquante. Quelques heures après sa participation à la commémoration des événements de la place Tiananmen, des fonctionnaires de la sécurité ont contacté son père en Chine, lui demandant d'informer sa fille de « cesser toute activité qui pourrait nuire à la réputation de la Chine ». Dans

le cas de cette étudiante, ce sont les méthodes de surveillance qui interrogent et inquiètent puisque rien ne laissait penser qu'elle participerait à ce rassemblement. Elle n'a répondu à aucune invitation en ligne et n'a pas donné son vrai prénom lors de ces échanges. Ainsi, même sans communiquer ces détails, les autorités chinoises l'avaient déjà identifiée.

Ces méthodes d'intimidation s'inscrivent dans un phénomène de répression transnationale de plus en plus courant. Oliver, jeune diplômé de premier cycle et militant politique en Amérique du Nord qui en a subi les méfaits, l'explique de cette manière : « C'est une impression, une atmosphère créée par le gouvernement

chinois. Ne pouvant surveiller tout et tout le monde, sa méthode consiste à créer cet environnement stressant afin d'empêcher les personnes de rejoindre des mouvements, de participer à des événements. »

Les conséquences de ce climat de surveillance sont multiples et préoccupantes. Concernant la santé des étudiant-e-s dans un premier temps, puisque parmi les témoignages recensés, certain-e-s font état de troubles anxieux sévères qui ont parfois conduit à des hospitalisations, mais plus largement c'est un climat d'isolement et d'autocensure qui inquiète. Notamment





© Marisvector/Getty images

à l'échelle scolaire puisque pour ces étudiant-e-s, les méthodes répressives les empêchent d'exercer leur liberté académique, de s'épanouir dans leurs études en réduisant à néant leurs engagements politiques. Cela conduit même parfois à des réorientations afin de suivre un cursus « moins politique » pour éviter de subir et faire subir à leurs proches les pressions exercées par les autorités. Ainsi, les étudiant-e-s sont moins disposé-e-s à débattre de certains sujets, à prendre librement la parole en cours et évitent de se rendre à certains événements publics.

Ce phénomène est celui du *chill out effect*, un phénomène de refroidissement qui, comme son nom l'indique, coupe tout élan des étudiant-e-s à prendre part à la vie du campus.

Face à cette répression transnationale, Amnesty International appelle les universités et les autorités des pays concernés à renforcer la protection des droits fondamentaux des étudiant-e-s concerné-e-s, mais aussi à identifier et combattre fermement les techniques de contrôle et de répression utilisées par l'État chinois.

Ces actes auraient été le fait d'acteur-ric-e-s privé-e-s, de fonctionnaires et d'agent-e-s de la République populaire de Chine et des autorités de Hong Kong, tant en personne qu'en ligne.



Les recherches menées par Amnesty International indiquent que les universités belges sont également concernées par les manœuvres chinoises de répression transnationale.

L'HISTOIRE D'UNE CÉLÈBRE MILITANTE

Chargée de plaider pour ALQST – une organisation documentant les violations des droits humains en Arabie saoudite et promouvant ces mêmes droits –, la flamme militante de **Lina al Hathloul** est attisée par son dégoût de l'injustice. Elle étudiait le droit à l'Université libre de Bruxelles lorsque sa sœur Loujain a été arrêtée et emprisonnée en Arabie saoudite en raison de son militantisme pour les droits des femmes.

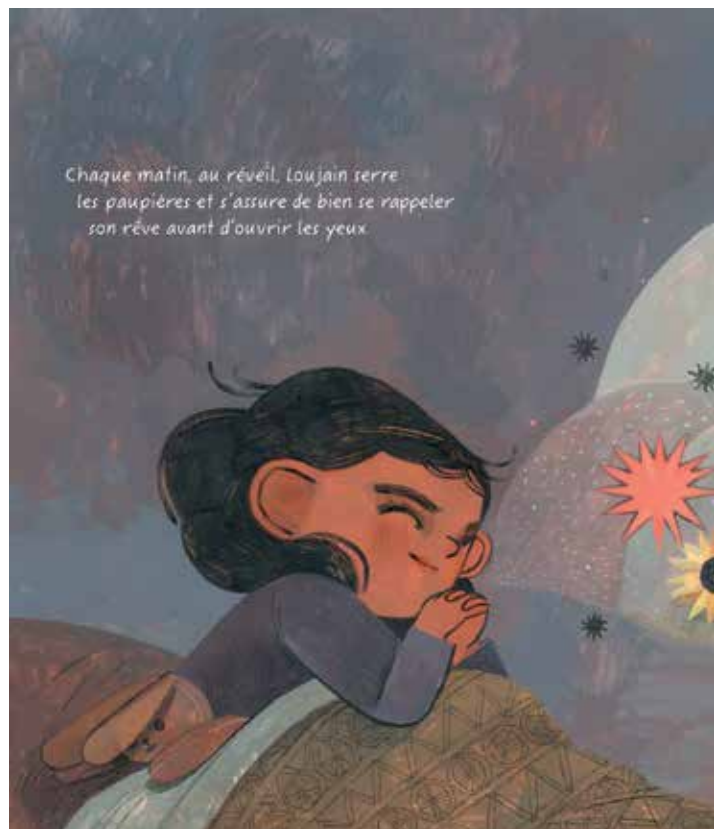
Ce drame bouleverse ses priorités et la conduit à se consacrer pleinement à la défense de sa sœur, pour laquelle Amnesty International a par ailleurs beaucoup agi. La volonté d'écrire un livre racontant l'histoire de Loujain, *Loujain rêve des tournesols*, est née de sa rencontre avec Uma Mishra-Newbery, militante pour la justice sociale et les droits des femmes.

Pourquoi était-ce important pour vous d'écrire cette histoire en vous adressant aux enfants ?

Dans ce livre, il y a un aspect très personnel lié à ma sœur, à la volonté de faire entendre son histoire, et le souhait de transmettre ce que j'ai appris de ce combat. Lorsqu'elle était en prison, une campagne de diffamation a été menée contre Loujain, l'accusant de trahison. Je voulais que son nom et son histoire soient connus pendant son combat, parce que, trop souvent, on ne parle des héros et des héroïnes de notre époque qu'après leur mort. Puis j'ai rencontré Uma, dont la fille âgée de cinq ans à l'époque posait beaucoup de questions sur Loujain. Un jour, Uma m'a dit : « Il faut absolument qu'on raconte l'histoire de ta sœur aux enfants de façon magique ». Nous avons alors commencé l'écriture du livre ensemble.

Quel message avez-vous voulu faire passer ?

Pendant que Loujain était en prison, je me suis demandé comment elle ressentait ce besoin d'agir contre les injustices. J'ai réalisé que Loujain avait ce sens de la justice depuis l'enfance et j'ai voulu montrer aux enfants qu'ils peuvent faire bouger les choses dès leur plus jeune âge et que lorsqu'ils ressentent une injustice, elle existe. Il faut oser en parler. Nous avons écrit le livre avec une fin positive alors que Loujain était encore en prison. Heureusement, elle a été libérée au moment de la publication. Mon souhait est que la nouvelle génération se souvienne d'elle comme l'héroïne qu'elle est.



RACONTÉE AUX ENFANTS PAR SA SŒUR

Quel est votre point de vue concernant la situation des droits humains, plus particulièrement des droits des femmes, en Arabie saoudite ?

La situation des droits des femmes est indissociable du contexte général en Arabie saoudite. C'est un état policier où toute forme d'activisme ou de dissidence est interdite ; la société civile est muselée. Bien que des changements législatifs soient annoncés, le système de tutelle masculine est toujours en place. Si une femme profite de ses droits contre la volonté de son tuteur, elle peut être arrêtée et emprisonnée. Le changement doit être institutionnel sans quoi le système saoudien restera très répressif contre les femmes et d'autant plus contre celles qui le dénoncent.

Comment va Loujain et comment peut-on lui venir en aide ?

Ma sœur est très forte et optimiste. Bien qu'elle ait été libérée, elle est toujours sous le coup d'une interdiction de voyager de manière officielle et illégale, tout comme le reste de ma famille, qui vit dans une peur constante. Trois rapporteur-euse-s des Nations unies ont récemment demandé des explications au gouvernement saoudien à ce sujet. Loujain est sous surveillance, mais elle reste déterminée.

Elle s'est mariée, travaille et prévoit de commencer un doctorat si elle peut voyager. Pour l'aider, ne restez pas silencieux et silencieuses. Faites connaître son histoire via le hashtag #LetThemFly, posez des questions sur l'interdiction qui pèse sur Loujain et sa famille. Il est important de montrer aux autorités saoudiennes que, malgré leurs efforts pour étouffer la situation, les gens n'oublient pas et continuent de soutenir Loujain.

Propos recueillis par Victorine Bellaïche



Loujain rêve des tournesols
(éditions Les 400 Coups)

La version originale, *Loujain Dreams of Sunflowers*, a remporté le prix américain Middle East Book Award 2022 (catégorie Album jeunesse), décerné à des livres destinés aux enfants et aux jeunes adultes qui contribuent de manière significative à la compréhension du Moyen-Orient.

Le concours « Une voix pour nos droits »
est ouvert à tous les établissements scolaires ayant
un groupe-école Amnesty en Wallonie et à Bruxelles. 

JEUNESSE

« UNE VOIX POUR NOS DROITS »

L'ÉLOQUENCE ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES À L'HONNEUR



Comme l'a rappelé la présidente du jury :
« un concours d'éloquence, ce n'est pas juste
un prix à remporter, c'est aussi la construction
d'un parcours avec des jeunes, c'est l'éclosion
d'un fruit qui leur servira à d'autres moments
dans leur vie, notamment pour défendre
les droits humains. »

Organisé pour la deuxième année consécutive par Amnesty International et la Fédération d'éloquence belge (Felobel), le concours de prise de parole « Une voix pour nos droits » a une nouvelle fois permis à des jeunes de défendre publiquement leur vision des droits humains.

Offrir à des élèves du troisième degré du secondaire la possibilité de s'exprimer sur des enjeux liés aux droits humains, avec leurs mots, leur propre style et sans se limiter à un style oratoire particulier : tel était l'objectif renouvelé de ce concours, ouvert à tous les établissements scolaires ayant un groupe-école Amnesty en Wallonie et à Bruxelles.

PLUSIEURS ÉTAPES À FRANCHIR

À l'issue d'une première phase de sélection, dix élèves ont participé à la demi-finale organisée en mars. Les demi-finalistes – Aurélie Molitor, Nora Harrati, Livia Collaert, Nilüfer Esin, Félix Pierson, Marianne Rapin, Martin Milcent, Inès Di Santo, Thomas Rey-Campagnolle et Yasmine El Aharache – ont dû choisir un thème parmi trois sujets proposés par Felobel et Amnesty International, et défendre une position devant un jury composé d'un expert des droits humains, d'une spécialiste de l'éloquence et d'un avocat engagé en faveur des droits humains. À la fin de cette deuxième étape, sept élèves ont été retenu-e-s pour prendre part à la finale qui s'est tenue le 17 avril à l'UCL Saint-Louis à Bruxelles devant près de 200 personnes et un jury présidé par Carine Thibaut, directrice générale de la section belge francophone d'Amnesty International, et réunissant notamment la ministre de l'Éducation, Caroline Désir, Alexis Deswaef, avocat et vice-président de la Fédération internationale pour les droits humains, et l'artiste et humoriste Inno JP. En quelques minutes seulement, les jeunes finalistes – Yasmine, Martin, Inès, Nora, Aurélie, Félix, et Nilüfer – ont dû répondre à tour de rôle à la question : « qui est responsable du respect des droits humains ? ».

UN JURY ET UN PUBLIC CONQUIS

C'est avec des arguments poignants et engagés, tout en faisant preuve de profondeur et d'originalité, et en ayant recours aussi bien à des histoires personnelles qu'à des récits de personnes dont la parole est rarement mise en avant, que chaque finaliste a fait entendre sa voix. Ce qui n'a laissé indifférent-e-s ni le public ni les membres du jury. La qualité de la réflexion et des analyses, tout comme la capacité de l'ensemble des finalistes à



s'exprimer en public sur un thème si complexe, n'ont pas manqué d'impressionner le jury qui a attribué son Prix à Félix Pierson, scolarisé au Collège Notre-Dame de la Paix à Namur.

Pour Félix, qui se considère comme un « guerrier de la justice sociale » et qui ambitionne d'étudier les droits humains et de travailler dans le milieu associatif ou politique, ce concours fut une excellente expérience : *« je conseille à l'ensemble des jeunes qui veulent participer à ce genre de concours de se lancer, sans hésiter, parce que l'exercice intellectuel de se demander pourquoi je pense de telle façon amène à grandir, à développer notre esprit critique et c'est un message pour la vie. »*

Quant au Prix du public, il a été remporté par Nora Harrati, élève au Lycée français Jean Monnet à Bruxelles, qui nous a confié qu'elle savait que c'était le début de quelque chose qu'elle avait envie de continuer : *« j'ai appris qu'il ne faut pas voir le stress comme une barrière ; ce concours, c'est vraiment une manière de se confronter à soi-même, de sortir de sa zone de confort et de partager notre vision des droits humains. Cela a été aussi l'occasion de faire de belles rencontres, de recevoir des conseils qui peuvent s'appliquer hors de l'éloquence ; c'est une expérience pour la vie »,* a-t-elle ajouté.

Pour en savoir plus et découvrir l'intégralité de l'interview

des lauréat-e-s : amnesty.be/finale-2024-concours-voix-droits

JEUNESSE

UN WEEK-END POUR LES DROITS HUMAINS À PARIS

Pour cette deuxième édition de « Un week-end pour les droits humains », les sections belge, française et luxembourgeoise d'Amnesty International se sont réunies à Paris, invitant des jeunes de ces trois pays pour approfondir leurs connaissances et compétences en matière de droits humains.

« Un week-end pour les droits humains » a rassemblé cinq jeunes francophones de Belgique, de France et du Luxembourg, âgé-e-s de 16 à 20 ans, avec diverses expériences en matière d'activisme. Sur trois jours, un programme dense a été proposé, entremêlant discussions, visites et échanges.

TROIS JOURS POUR RENFORCER L'ENGAGEMENT

Dès leur arrivée, les participant-e-s ont été accueilli-e-s dans les locaux de la section française d'Amnesty International (AIF) par des figures marquantes de l'organisation, telles que Jean-Claude Samouiller, président d'AIF et François Croquette, ancien ambassadeur des droits humains, inaugurant ainsi un week-end placé sous le signe de l'inspiration et du partage.

La première journée a été ponctuée par une visite au Musée national de l'histoire de l'immigration, offrant aux jeunes militant-e-s un voyage dans le passé et à travers les héritages du multiculturalisme français. La journée s'est clôturée par une croisière nocturne sur la Seine, dévoilant aux jeunes une perspective unique sur Paris et ses monuments, dont le Palais de Chaillot, où a été adoptée la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948.



Le deuxième jour a débuté par la présentation des campagnes d'actualité d'AIF, telles que l'impact des réseaux sociaux sur les droits humains et les problèmes soulevés par l'utilisation des technologies de surveillance lors des prochains Jeux olympiques d'été. Plus tard, un jeu de rôle immersif explorant le mécanisme complexe de la Commission européenne et une rencontre avec des bénévoles d'une association d'aide aux personnes exilées (la Cimade) ont enrichi cette journée, qui s'est achevée par la représentation de la pièce de théâtre Rencontre avec Snowden, suscitant de profondes réflexions chez les jeunes concernant les enjeux de la surveillance.

DES TÉMOIGNAGES BOULEVERSAIENTS

Enfin, le dernier jour a été consacré à des échanges poignants avec des militant-e-s des droits humains : Shabnam Salahshoor, jeune Afghane exilée venue témoigner de la réalité des défis

👁️ Après un week-end de discussions, de visites et d'échanges divers, cinq jeunes francophones de Belgique, de France et du Luxembourg sont reparti-e-s de Paris avec l'envie d'agir encore plus pour les droits humains.



rencontrés par les femmes en Afghanistan, et Ali Rahmani, âgé de 17 ans, qui s'est exprimé sur la détention injuste de sa mère, Narges Mohammadi, défenseure iranienne des droits humains et lauréate du prix Nobel de la paix 2023.

Au terme de ces trois jours, les jeunes participant-e-s sont reparti-e-s dans leur pays respectif, renforcé-e-s par un engagement intensifié et des projets communs. Ce week-end fut pour elles et eux une véritable révélation, leur laissant le sentiment que le changement est non seulement souhaitable, mais également possible.

Le rendez-vous est pris pour une troisième édition, dans l'espoir que cet événement puisse continuer à inspirer et unir une jeunesse engagée dans la lutte pour les droits humains.

FOCUS SUR LES DROITS HUMAINS EN TEMPS DE GUERRE À LA RENTRÉE SCOLAIRE

Alors que la prochaine année scolaire sera marquée par le 80^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la libération du camp d'Auschwitz, Amnesty International proposera aux écoles de se mobiliser dès la rentrée pour la défense des droits humains en temps de guerre. Une multitude de ressources et d'outils sera fournie aux écoles qui souhaitent aborder la question des droits humains dans les conflits armés et se mobiliser à ce sujet. Plus d'informations seront proposées dans le prochain numéro du *Fil d'Amnesty*.

AMNESTYL® 500MG

La solution pour ne plus oublier
les droits humains



À la suite des élections fédérales, régionales et européennes, Amnesty International a réalisé une tournée des six principaux partis francophones afin de leur rappeler de faire du respect des droits humains une priorité absolue. Il a notamment été remis à un-e représentant-e de chaque parti des boîtes d'Amnestyl® de façon à garantir que ces droits qui nous protègent toutes et tous ne soient jamais oubliés, que le parti fasse partie d'une majorité ou se retrouve dans l'opposition.

AMNESTY
INTERNATIONAL

